

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 2023 - 1384 du 22 août 2023

Portant nomination du directeur de la reconnaissance  
tactico - opérationnelle de la direction centrale des  
renseignements militaires. *AB*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA : Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des  
militaires et des gendarmes ;

  
DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines  
dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut  
général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et  
organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002 - 14 du 3 janvier 2002 portant attributions et  
organisation de la direction centrale des renseignements militaires ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier  
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination  
des membres du Gouvernement. *AB* *9*

DECRETE :

Article premier : Le colonel BAWAMBY Benjamin Boris est nommé directeur de la reconnaissance tactico-opérationnelle de la direction centrale des renseignements militaires.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2023 - 1384 Fait à Brazzaville, le 22 août 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre de la défense nationale,



Anatole Collinet MAKOSSO.



Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.